

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 269

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et  
M. Serville

-----

**ARTICLE 6**

Après l'alinéa 26, insérer l'alinéa suivant :

« À l'issue de cette formation, le salarié bénéficie d'une priorité de reclassement dans un poste n'exposant plus le salarié aux facteurs de risques auxquels il était préalablement exposé. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se comprend par son texte.